

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 avril 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par délibération en date du 25 mai 1998, la communauté urbaine de Lyon a décidé de soutenir le plan d'actions technopole qui vise, notamment, à renforcer les pôles de compétences reconnus de la métropole et à valoriser les sept sites à fort potentiel de développement de l'agglomération.

Pour le site de Vaulx en Velin, il a été ainsi défini que la priorité était de s'appuyer sur les compétences dans le domaine de la construction, de l'urbanisme et de l'architecture, à travers la présence de deux grandes écoles : l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE) et l'Ecole d'architecture, de 1800 personnes travaillant ou étudiant sur le site, de six laboratoires et 150 chercheurs.

Le plan d'actions technopole vise à faire du pôle ville et aménagement de Vaulx en Velin, un pôle de rayonnement européen dans ce domaine.

Créée en novembre 1999, l'association Pôle de compétence en urbanisme regroupe parmi ses membres fondateurs l'Ecole nationale de travaux publics de l'Etat, l'Etablissement public d'aménagement de l'Isle d'Abeau (EPIDA), l'association Economie et humanisme, le Laboratoire de l'économie des transports (LET), le Centre d'études techniques de l'équipement (CETE), le Centre d'études pour les réseaux, les transports et l'urbanisme (CERTU), la Chambre des ingénieurs du conseil de France (CICF), UMR5600 du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Association Rhône-Alpes de la société française des urbanistes (ARASFU) et l'Institut national des sciences appliquées (INSA).

L'association a pour objet la mise en réseau et l'organisation d'actions de partenariat en matière d'urbanisme et d'aménagement. Elle a pour vocation d'accueillir à terme d'autres acteurs de l'urbanisme (les enseignants, les chercheurs et les professionnels) et, en particulier, la Communauté urbaine, l'Agence d'urbanisme, la Direction départementale de l'équipement (DDE), l'Ecole d'architecture de Lyon.

L'association a défini un programme d'actions pluriannuel pour atteindre les objectifs suivants :

- la structuration en un pôle de compétence des acteurs intervenant dans les domaines touchant à la ville : urbanisme, architecture, génie civil, déplacements, organisation sociale,
- la reconnaissance au niveau international des savoirs et savoir-faire de la métropole dans les disciplines concourant à la construction permanente de la ville, notamment l'insertion de la métropole dans les réseaux de la politique européenne de la ville,
- la promotion et le développement de formations de haut niveau dans ces disciplines,
- l'aide à la création d'activités à partir de ses savoirs et savoir-faire,
- l'identification du site de Vaulx en Velin comme l'expression physique de ce pôle,
- l'accueil sur ce site d'établissements de renommée dans ces domaines.

Le plan d'actions pluriannuel proposé par l'association Pôle de compétence en urbanisme correspond à un budget de 1 320 000 F pour l'année 2000.

Les principales actions envisagées lors du premier exercice sont les suivantes :

- l'animation et la mise en réseau des acteurs pour structurer une offre permettant de répondre aux appels d'offres nationaux et internationaux,
- l'aide à la création d'activités et à l'essaimage sur le campus,

- la mise en place d'une base de données commune en vue de la valorisation des ressources documentaires,
- le développement des coopérations internationales (l'accueil d'enseignants étrangers, les missions d'expertise...),
- l'élaboration d'un schéma directeur des formations,
- le développement d'un partenariat dans le domaine de l'enseignement et de la formation avec la filière bâtiment et travaux publics (coopération avec les bureaux d'études, les entreprises du secteur...).

L'un des objectifs prioritaires de la Communauté urbaine est de créer les conditions favorables au développement du tissu économique de son territoire.

L'urbanisme, l'architecture et, d'une manière générale, toutes les sciences qui concourent à l'organisation de la ville, constituent un point fort de la métropole lyonnaise. A ce titre, la Communauté urbaine souhaite soutenir le développement de ce pôle.

Par ailleurs, à travers le plan d'actions technopole, la Communauté urbaine a pour objectif de valoriser les sites à forts potentiels de développement parmi lesquels figure le site de Vaulx en Velin identifié pour ses atouts dans le domaine de la ville, de l'aménagement et de l'urbanisme.

Ses objectifs et ses plans d'actions étant en cohérence avec le plan d'actions technopole, l'association Pôle de compétence en urbanisme a sollicité la Communauté urbaine pour subventionner ce projet à hauteur de 1 900 000 F sur trois ans. Cette subvention fera l'objet d'une convention entre la communauté urbaine de Lyon et l'association Pôle de compétence en urbanisme ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 25 mai 1998 ;

Ouï l'avis de ses commissions développement économique et grands projets et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention de 1 900 000 F par la communauté urbaine de Lyon à l'association Pôle de compétence en urbanisme : 530 000 F en 2000, 685 000 F en 2001 et 685 000 F en 2002.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention avec l'association Pôle de compétence en urbanisme.

3° - La dépense correspondante de 530 000 F sera imputée au budget principal de la communauté urbaine de Lyon - exercice 2000 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,